



Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT)

GT : « Priorisation des enquêtes entomo-épidémiologiques à mener autour des cas d'arboviroses importés en métropole »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants ou une liste de personnalités compétentes dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire.

■ Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre en métropole de la prévention des maladies transmises par les insectes, prévue par le code de la santé publique (Art. R. 3114-9 et suivants), les enquêtes entomo-épidémiologiques menées par les ARS auprès des malades sont destinées à déterminer tous leurs lieux de passage et de séjour pendant la période de virémie.

Le travail complet et détaillé des ARS est essentiel, sa précision est utile pour les investigations et la lutte anti-vectorielle dans un but de prévention des épidémies d'arboviroses. Cependant, certains malades déclarent de nombreux déplacements en période virémique, ce qui a conduit à la réalisation de 15 enquêtes secondaires pour un cas en 2020 et à un extrême en 2016 de 26 enquêtes secondaires réalisées pour un seul cas.

Les ARS qui complètent l'application VOOZARBO (logiciel d'épidémiologie de Santé publique France), ne donnent généralement pas de consigne aux opérateurs et selon les territoires, certains opérateurs de démoustication (OpD) décident au cas par cas des enquêtes à mener, alors que d'autres considèrent qu'une sélection des cas leur ferait porter une responsabilité qu'ils refusent.

■ Rôle et missions :

Dans ce contexte, la DGS a saisi l'Anses pour réaliser une expertise interdisciplinaire pour aider les ARS et les opérateurs de démoustication à prioriser les enquêtes entomo-épidémiologiques à mener autour des cas d'arboviroses importés en métropole.

Le groupe de travail qui sera constitué pour traiter cette expertise, sera chargé des missions suivantes :

- documenter auprès des ARS et de leurs opérateurs leurs pratiques en termes de réalisation d'enquêtes secondaires autour des cas d'arbovirose ;
- proposer un arbre décisionnel permettant d'aider les gestionnaires à prioriser les enquêtes à réaliser et les lieux à traiter.

Le GT « Prio-Arbo » agira en tant que GT rattaché au GT « vecteurs » et au CES « Santé et bien-être des animaux » (SABA). Les travaux seront régulièrement présentés à ces collectifs d'experts. A l'issue des travaux, le rapport du GT « Prio-Arbo » sera soumis au GT « vecteurs » et au CES « Santé et bien-être des animaux » (SABA) pour validation finale, avant constitution de l'avis de l'Anses.

■ **Composition et fonctionnement :**

Le GT fera appel à des experts, français ou étrangers, ayant notamment des compétences dans les domaines suivants :

- Entomologie,
- Épidémiologie et santé humaine,
- Lutte anti-vectorielle,
- Méthodologie & évaluation des risques sanitaires.

Les compétences spécifiques recherchées sont mentionnées dans la fiche « compétences ».

Les membres du GT, dont un(e) président(e) désigné(e) parmi ses membres, seront nommés par décision du directeur général de l'Anses.

Les travaux du GT devraient débuter en septembre 2022, pour une durée de dix mois. Ce collectif d'experts se réunira en séances plénières environ toutes les quatre semaines (en présentiel ou en visioconférence). Il est notamment attendu de la part de chaque expert de contribuer aux travaux d'expertise collective, ainsi qu'à la rédaction et à la relecture du rapport associé. La langue de travail est le français.